



Note de présentation du Plan Climat Air Energie Territorial

**Consultation du public
du lundi 14 novembre au vendredi 16 décembre 2022**

Les intercommunalités (regroupements de communes comme la Communauté urbaine d'Arras) ont un rôle majeur en matière de lutte contre le changement climatique. Elles sont responsables directement pour leur patrimoine et leurs compétences et bénéficient d'une proximité avec les habitants et les acteurs du territoire. C'est la raison pour laquelle cette démarche leur a été confiée par la loi, en cohérence avec les politiques et actions menées à l'échelle des Départements, Régions et de l'Etat.

Le Plan climat est un outil de planification qui est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Cet outil, à la fois stratégique et opérationnel, permet de coordonner la transition écologique et sociale sur le territoire en abordant l'ensemble des thématiques liées à l'air, l'énergie et le climat : mobilité, bâtiments, alimentation, agriculture, industrie, déchets...

Ce document est composé d'un diagnostic du territoire, d'une stratégie avec une vision à moyen (2030) et long terme (2050) et d'une succession de programmes d'actions d'une durée de 6 ans pour atteindre les objectifs fixés.

Il traite deux volets d'actions qui sont complémentaires :

- Atténuer le changement climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre
- Permettre au territoire de s'adapter aux mutations à venir, le changement climatique étant déjà en marche et irréversible.

De manière globale, le Plan climat permet d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

Agir avec l'ensemble des parties prenantes, localement à l'échelle du territoire, est primordial pour réussir les transitions énergétique, écologique et sociale devenues indispensables. . Pour cela, un seul moyen : adopter un nouveau style de vie « bas carbone » en agissant notamment sur la mobilité, le logement et l'alimentation.

La lutte contre le changement climatique implique de tels changements de nos modes de vie qu'elle nécessite la mobilisation de tous. Emettre un avis sur le Plan climat sera précieux pour nous, afin d'être attentif aux besoins de chacun tout en préservant l'intérêt général.

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, cette consultation est organisée dans la phase aval de l'élaboration du Plan climat, du lundi 14 novembre au vendredi 16 décembre 2022. Elle a vocation à recueillir les questions, observations et propositions du public sur le projet de PCAET de la Communauté urbaine d'Arras avant son adoption. Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'évaluation environnementale, conformément à la réglementation en vigueur.

L'ensemble des pièces du dossier est consultable, pendant la durée de la consultation :

- sur le site internet de la Communauté urbaine d'Arras
<http://www.cu-arras.fr/grands-projets/plan-climat>
- à l'accueil de la Communauté urbaine d'Arras, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Afin d'aller à la rencontre des habitants, des ateliers de co-production et des permanences d'élus seront également organisés. Les dates de ces rencontres seront publiées sur <http://www.cu-arras.fr/grands-projets/plan-climat>

Les intéressés pourront faire part de leurs observations et propositions :

- en présence lors de ces rencontres
- par mail à c.maeckereel@cu-arras.org
- par voie postale : Communauté urbaine d'Arras, Direction Climat Air Energie, La Citadelle, 146 allée du bastion de la reine, CS 10345, 62 026 ARRAS cedex

Bonne lecture et surtout belles contributions à venir !